

CHAMPIONNATS FFBN DES JEUNES - 50 M -

EN COLLABORATION AVEC L'ENTENTE DES NAGEURS LOUVIÉROIS (ENLN)

INVITATION

SAMEDI 01 & DIMANCHE 02 FEVRIER 2026

Piscine Le Point d'Eau - La Louvière

SOUS LES RÈGLEMENTS DE LA FFBN & DE LA WORLD AQUATICS WWW.FFBN.BE

















ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

1. REGLEMENT GÉNÉRAL

- Le Championnat FFBN JEUNES est organisé conformément aux règlements de la World Aquatics et de la Fédération Francophone Belge de Natation.
- Les compétitions se dérouleront à la piscine de La Louvière (bassin de 50m, 8 couloirs) située, Rue S. Guyaux,121(Le Point d'Eau) à 7100 La Louvière.
- La piscine est équipée d'un chronométrage électronique.
- La Compétition est ouverte aux nageurs et nageuses nés en 2016-2015-2014-2013-2012.
- Les épreuves 17 et 49 sont ouvertes aux nageurs et nageuses nés en 2011 et moins.
- La compétition se déroulera par classement au temps au terme de chaque épreuve.
- Les temps-limites doivent être réalisés le jour de la compétition (objectif de réalisation) sous peine du paiement des amendes comme précisé ci-après.
- Le programme complet en PDF ainsi que le fichier lenex (Meet Manager) peuvent être consultés sur le site internet www.ffbn.be.
- Le CS Natation se réserve le droit de vérifier les temps d'inscription sur base des statistiques nationales se trouvant sur le site www.swimrankings.net.
- La composition définitive des relais devra être rentrée au secrétariat de la compétition 30 minutes avant le début de la session.
- Le service médical sera assuré par le service de garde.

2. INSCRIPTIONS ET FORFAITS.

2.1. Inscriptions

- La date limite des inscriptions est fixée au mardi 20 janvier 2026.
- Pour les courses 17 (800m NL) et 49 (1500m NL), la date limite est fixée au mercredi 14 janvier 2026.
 - Les clubs de nageurs non retenus pour ces épreuves seront avertis par mail le 16 janvier 2026 au plus-tard.
- Pour les clubs FFBN: L'utilisation de Meet-Manager est obligatoire. Vous devez envoyer le fichier Splash/Lenex, accompagné de la liste des participants en PDF reprenant les inscriptions, la date et le lieu de la performance.
- Pour les clubs non-FFBN: les inscriptions au formats Lenex, PC3(FR),DSV4/5 (Ger) sont supportées par Meet Manager. Le fichier informatique doit être accompagné de la liste des participants en PDF reprenant les inscriptions, la date et le lieu de la performance.
- Tous les fichiers doivent être envoyés à l'adresse inscriptions@ffbn.be .
- Tous les fichiers doivent être libellés sous le format suivant : (team name)- CFJ-FFBN26-entries.lxf et (team name)- CFJ-FFBN26-entries.pdf















ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

2.2. Inscriptions épreuves individuelles.

Pour chaque épreuve, il faut renseigner le meilleur temps ABSOLU réalisé sur la distance avec la date (depuis le 01/01/2025) et le lieu de réalisation. Pas de no time.

Pour les épreuves - 17 : 800n NL messieurs et 49 : 1500m NL dames :

Les 40 meilleurs temps bassin de 50m uniquement (avec un minimum de 5 nageurs 2011-2010-2009-2008-2007&moins) d'engagement toutes catégories confondues seront retenus par course avec un maximum de 2 nageurs non affiliés à la FFBN par catégorie.

ATTENTION, tout chrono non-repris sur le site <u>www.swimrankings.net</u> à l'envoi des engagements DOIT-ETRE JUSTIFIE par un document le jour de l'envoi.

2.3. Inscriptions relais.

Les clubs peuvent engager un MAXIMUM trois équipes par épreuve comme suit :

- O Quatre nageurs nés en 2014-2015
- o Quatre nageurs nés en 2012-2013

Tous les nageurs susceptibles de nager les relais doivent être repris sur la liste des engagements.

2.4. Droits d'inscriptions.

- Inscription individuelle : 8,00€ par nageur et par épreuve.
- Inscription relais : 10,00€ par équipe et par épreuve.
- Le forfait d'un nageur inscrit n'exempte pas du droit d'inscription.
- Chaque club recevra une facture à payer sur le compte de la FFBN.

2.5. Accusé réception.

- Un accusé de réception sera envoyé à chaque du club par messagerie électronique.
- Il est de la responsabilité du club de veiller à la réception de l'accusé.
- Ce document sera la seule preuve admise de la réception des inscriptions. Il permettra également aux clubs de vérifier la préparation du programme et, éventuellement d'en demander la correction.

2.6. Liste des inscriptions.

- La liste des départs sera publiée sur le site internet <u>www.ffbn.be</u>.
- En cas d'erreur de la FFBN, les clubs pourront demander des corrections.
- Aucune correction ne sera admise après le vendredi 30 janvier 2026.
- Tout refus d'une inscription par le CS Natation sera justifié et porté à la connaissance du club intéressé.















ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

2.7. Forfaits.

- Forfait déclaré: Afin d'éviter des frais administratifs les clubs ont la possibilité de supprimer une ou plusieurs inscriptions jusqu'à 48 heures avant le début de la première course (jeudi 05 février 2026 08h00) via l'adresse inscriptions@ffbn.be.
- **Forfait non-déclaré**: Lors du Championnat tout désistement ou forfait non-déclaré sera pénalisé d'une amende suivant R.O.I. Tableau des cotisations et amendes.

2.8. Récapitulatif Deadline.

| Engagements 800-1500 | Mercredi 14/01/26 |
|----------------------------|---------------------|
| Avertis. 800-1500m | Vendredi 16/01/26 |
| Inscriptions hors 800-1500 | Mardi 20/01/26 |
| Accusé réception | Lundi 23/01/26 |
| Plus de correction | Vendredi 30/01/26 |
| Forfait | Jeudi 05/02/26 (8h) |

3. PODIUMS ET RECOMPENSES

La règle de nationalité sera mise en vigueur pour les Championnats

Podium: L'attribution des médailles ne se fera que sur base du classement au temps.

3.1. Epreuves individuelles.

- Podium Individuels par Catégories :
 - o Filles Garçons nés en 2016
 - o Filles Garçons nés en 2015
 - o Filles Garçons nés en 2014
 - o Filles Garçons nés en 2013
 - o Filles Garçons nés en 2012



- Un podium récompensera les trois premiers nageurs affiliés FFBN de nationalité belge arrivés au terme de chaque course. En cas de présence de nageur de nationalité étrangère ou non affilié à la FFBN, ce dernier prendra place sur le podium à la place de son classement au terme de la course
 maximum 6 athlètes sur le podium possible.
- Le titre de Champion Francophone par catégorie sera attribué au premier nageur licencié FFBN de nationalité belge.

3.2. Epreuves relais.

- Les trois premières équipes seront récompensées comme suit :
 - o Filles Garçons nés en 2014-2015
 - o Filles Garçons nés en 2012-2013

















FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION Association

ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

3.3. Epreuves 17: 800m NL Messieurs et 49: 1500m NL Dames (OPEN).

• Un classement Cadet, Juniors et Seniors récompensera les nageurs licenciés FFBN de nationalité belge par classement au temps au terme de chaque épreuve.

En cas de présence de nageur de nationalité étrangère ou non affilié à la FFBN, ce dernier prendra place sur le podium à la place de son classement au terme de la course

- Filles Garçons nés en 2011 (cadets 1° année)
- Filles Garçons nés en 2010 (cadets 2° année)
- o Filles Garçons nés en 2009 et 2008 (Juniors)
- o Filles Garçons nés en 2007 et avant (Seniors)
- Le titre de Champion Francophone de la catégorie sera attribué au premier nageur licencié FFBN de nationalité belge.
- Le titre de Champion Francophone TOUTE CATEGORIE sera attribué au premier nageur licencié FFBN de nationalité belge.

3.4. Classement Interclubs « Challenge Lucien Pirson ».

- Dans le cadre des Championnats FFBN Jeunes (11-14 ans), un classement interclubs « Challenge Lucien Pirson » est mis en place.
- Le « Challenge Lucien Pirson » est réservé aux clubs FFBN.
- Principe du challenge :
 - Chaque performance individuelle est convertie en points selon la table officielle de World Aquatics.
 - o Les points obtenus par les nageurs sont cumulés par club.
 - o Un classement distinct sera établi pour les filles, les garçons.
 - o Un classement général (filles et garçons réunis) sera élaboré également.
- Récompenses :

Un trophée et une bourse financière seront remis au club FFBN ayant obtenus le plus de points

- o Un trophée + une bourse de 250,00€ pour le classement général filles
- Un trophée + une bourse de 250,00€ pour le classement général garçons
- o Un trophée + une bourse de 500,0€ pour le classement général filles + garçons

La bourse financière sera versée par la FFBN sur le compte officiel du club concerné.

4. Pénalités.

4.1. inscriptions.

Tout manquement aux demandes formulées au point 2 « inscriptions » sera pénalisé d'office d'une amende administrative unique conformément au R.O.I. – tableau des cotisations et amendes sportives.

4.2. Abandon.

Toute épreuve entamée et non terminée sera pénalisée d'une amende administrative suivant le R.O.I. – <u>Tableau</u> des cotisations et amendes sportives.















ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

4.3. Dépassement temps-limites.

Le temps-limite doit être réalisé le jour de la compétition (objectif et réalisation).

Tout dépassement des temps-limites (point 7) sera pénalisée d'une amende suivant le R.O.I. - Tableau des cotisations et amendes sportives.

5. OFFICIELS, DELEGUES ET ENTRAINEURS.

5.1. Règle générale.

Les officiels, délégués et entraîneurs doivent être inscrits via Team-manager et par session.

5.2. Officiels.

- Les clubs DOIVENT en assurer la présence d'officiel selon la règle suivante du règlement sportif
- Les officiels ont l'obligation de porter un pantalon noir et le polo FFBN.
- Règle par session ou demi-journée :
 - o De 1 à 9 nageurs -> 1 officiel
 - o De 10 à 19 nageurs -> 2 officiels
 - De 20 à 29 nageurs -> 3 officiels
 - o De 30 à 39 nageurs -> 4 officiels
 - De 40 à 49 nageurs -> 5 officiels
 - De 50 à 59 nageurs -> 6 officiels
 - o Pour les épreuves de 800m et 1500m, il faut 1 officiel dès le premier nageur.
- Tout absence d'officiel, conformément au règlement sportif, sera pénalisée d'une amende administrative suivant le R.O.I. – Tableau des cotisations et amendes sportives.

5.3. Délégués.

- Les clubs participants sont tenus de désigner un délégué licencié en leur sein.
- Le délégué doit obligatoirement se présenter au juge arbitre et signer la feuille de présence mise à disposition.
- La non-présentation du délégué sera pénalisée d'une amende administrative suivant le R.O.I. –
 Tableau des cotisations et amendes sportives.

6. DISPOSITIONS FINALES.

6.1. Programmes

- Chaque club participant recevra des programmes conformément aux conditions reprises dans le règlement sportif.
- Les programmes seront disponibles sur le site internet de la FFBN <u>www.ffbn.be</u> pour le téléchargement.
- Aucun programme ne sera mis en vente lors de la compétition.

















FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE DE NATATION ASSOCIATION ASSOCIATION N°: 417.958:

Association Sans But Lucratif N° : 417.958.251 Associée à la FRBN

6.2. Horaire.

- Les heures du début des épreuves peuvent être changées, suivant besoin, par l'organisateur.
- <u>Un timing à titre indicatif</u> sera publié via le site internet <u>www.ffbn.be</u> dès que possible.

6.3. Résultats.

- Les résultats seront disponibles via l'application SplashMe app.
- Les résultats complets en format PDF et Lenex seront disponibles sur le site internet www.ffbn.be.
- La FFBN décline toute responsabilité en cas de problème de réseau internet.

6.4. Finales nationales espoirs 400m & 200m 4 nages. (sous réserve de décision nationale)

<u>A l'issue des Championnats FFBN et VZF jeunes</u>: Pour les catégories d'âge 11-12 et 13 ans chez les filles et 12-13 et 14 ans chez les garçons. Les 8 meilleurs temps en 400M nage libre & Les 8 meilleurs temps en 200M 4 nages réalisés lors de ces deux compétitions confondues seront qualifiés pour nager une finale lors des Championnats de Belgique Open du 15-16 & 17 mai 2026.

Les nageurs et nageuses qualifiés recevront une invitation de la Commission sportive natation de la FRBN.

6.5. Autres.

- Dans le cas de l'annulation de l'évènement pour raisons impérieuses, le comité organisateur et/ou la FFBN décline toute responsabilité concernant les frais de participation des clubs et équipes.
- La FFBN se réserve le droit d'apporter les modifications ou corrections pour la bonne organisation de l'évènement.

7. PROGRAMME ET TEMPS-LIMITES









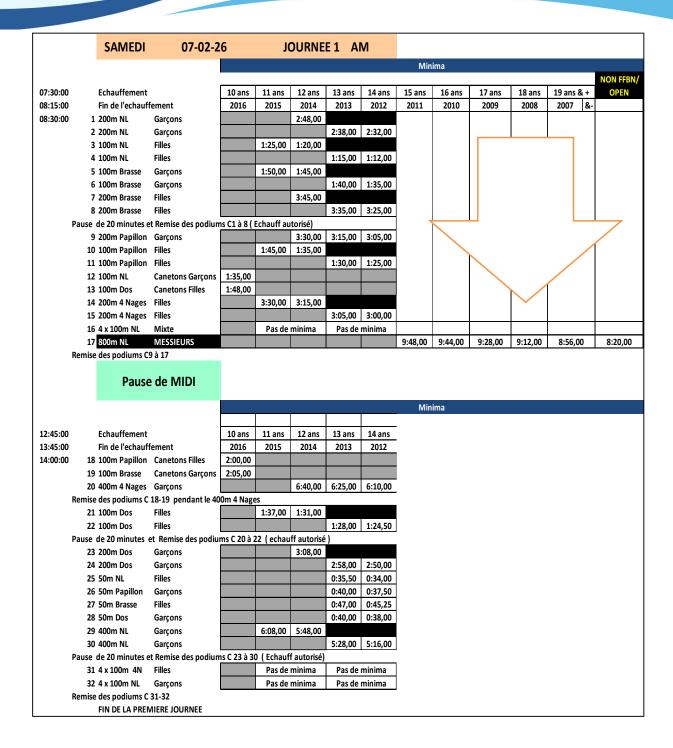






ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN



















ASBL

Association Sans But Lucratif N°: 417.958.251 Associée à la FRBN

